



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) EP 0 829 207 A1

(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
18.03.1998 Bulletin 1998/12

(51) Int Cl.⁶: A41D 13/00

(21) Numéro de dépôt: 97420162.6

(22) Date de dépôt: 11.09.1997

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE

(72) Inventeur: Le Pallec, Cédric
69003 Lyon (FR)

(30) Priorité: 12.09.1996 FR 9611354

(74) Mandataire: Thivillier, Patrick et al
Cabinet Laurent & Charras,
3 Place de l'Hôtel de Ville,
B.P. 203
42005 Saint-Etienne Cédex (FR)

(71) Demandeur: Cylp Sarl
42320 La Grand Croix (FR)

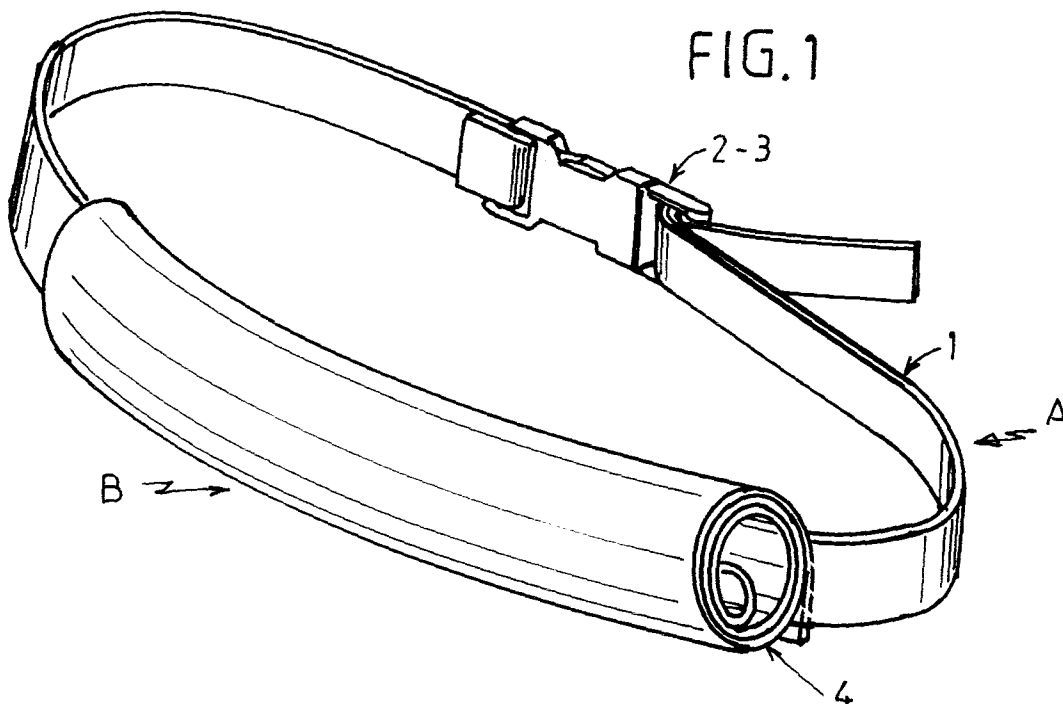
(54) Vêtement de protection de la poitrine contre le froid

(57) Le vêtement de protection de la poitrine contre le froid notamment, comprend :

- une partie (4) correspondant dimensionnellement sensiblement à la poitrine du corps humain,
- la partie (4) est assujettie à une ceinture (1) avec

capacité d'être à volonté pliée et dépliée par rapport à ladite ceinture,

- la partie (4) présente des moyens de liaison avec la ceinture en position pliée et des agencements pour être maintenue au niveau de la tête en position dépliée.



EP 0 829 207 A1

Description

L'invention se rattache au secteur technique de l'habillement et plus particulièrement au moyen de protection du type coupe-vent.

On sait que la pratique de certaines activités sportives, de loisirs ou autres, nécessite de se protéger contre le froid. C'est le cas notamment pour la pratique de la bicyclette, de la motocyclette, du ski...

Cette nécessité de protection apparaît notamment dans le cas de grandes descentes précédées d'un effort physique important qui a généré une sudation importante de la part de l'utilisateur. Bien évidemment, cette nécessité de protection s'applique également d'une manière permanente lorsque les conditions atmosphériques ne sont pas favorables.

Il est donc important de pouvoir protéger du froid et de l'air, à volonté et rapidement, une partie du corps humain, notamment la poitrine. Les moyens actuellement utilisés ne sont pas efficaces et rationnels.

Par exemple, les sportifs, notamment les cyclistes, utilisent une feuille de journal qui est glissée sous le maillot.

On conçoit que cette méthode est loin d'être rationnelle. Il est en outre difficile de réutiliser dans la même journée par exemple, la même feuille de journal. Enfin, sa mise en place sous le maillot n'est pas toujours très aisée.

Il est certes possible d'utiliser des vêtements du type coupe-vent. De tels vêtements sont conformés pour recouvrir la totalité de la partie supérieure du corps, c'est-à-dire le thorax et les bras. Ces vêtements sont donc conformés pour être portés soit en permanence soit pour ne pas être portés du tout. Lorsque ce vêtement de protection n'est pas porté par l'utilisateur, il peut être plié et rangé dans une poche ou éventuellement porté à la ceinture. Par contre, des difficultés peuvent apparaître lorsqu'il est nécessaire d'enfiler le vêtement. En effet, pour respecter les conditions de sécurité, dans le cas par exemple où ce vêtement est porté par un cycliste, il est recommandé de s'arrêter pour enfiler le vêtement. Il en est de même lorsque l'utilisateur veut enlever le vêtement.

Enfin, les coûts de protection de ce type de vêtement ne sont pas négligeables.

Le brevet US 2 468 841 décrit un élément de protection de la poitrine du corps humain. Un tel élément de protection est conformé pour être attaché autour du cou et maintenu au niveau très sensiblement de la ceinture. Par sa conception, cet élément de protection doit être porté en permanence ou ne pas être porté du tout. Autrement dit, si l'utilisateur décide de porter sur lui cet élément de protection, et pour différentes raisons, ne plus l'utiliser pendant une période déterminée, il n'aura pas la possibilité de l'enlever et de le garder sur lui dans de bonnes conditions pour être utilisé ultérieurement. Cet élément de protection n'est donc pas conformé pour être porté à demeure par l'utilisateur, afin d'assurer à

volonté la fonction de protection ou non de la poitrine.

L'invention s'est fixée pour but de remédier à ces inconvénients, de manière simple, sûre, efficace et rationnelle.

5 Le problème que se propose de résoudre l'invention est de pouvoir immédiatement et instantanément protéger la poitrine contre le froid notamment, d'un utilisateur quelconque et plus particulièrement, pour la pratique du cyclisme, du motocyclisme, du ski ...

10 Autrement dit, le problème que se propose de résoudre l'invention est de permettre à la personne de porter en permanence un élément de protection contre le froid, en ayant pour objectif de l'utiliser ou non en fonction des circonstances.

15 Pour résoudre un tel problème, il a été conçu et mis au point un vêtement comprenant :

- une partie correspondant dimensionnellement sensiblement à la poitrine du corps humain,
- 20 - la partie est assujettie à une ceinture avec capacité d'être à volonté pliée et dépliée par rapport à ladite ceinture,
- la partie présente des moyens de liaison avec la ceinture en position pliée et des agencements pour être maintenue au niveau de la tête en position dépliée.

25 Compte tenu de ces dispositions caractéristiques, il apparaît qu'en position de non utilisation, le vêtement est replié au niveau de la ceinture. Pour l'utiliser, il suffit de le déplier à partir de la ceinture et de le fixer, comme il sera indiqué ci-après, au niveau de la tête.

30 Pour résoudre le problème posé d'assurer le maintien de la partie de protection par rapport à la ceinture en position pliée, et selon une première forme de réalisation, les moyens de liaison sont constitués par des éléments complémentaires d'accouplement temporaires fixés sur la ceinture et la partie pour permettre son maintien en position pliée d'enroulement par rapport à ladite ceinture.

35 A titre d'exemple indicatif, les éléments complémentaires d'accouplement temporaires peuvent être constitués par un système de rubans auto-agrippants, de pressions...

40 Dans une autre forme de réalisation, les moyens de liaison sont constitués par un rouleau solidaire de la ceinture et présentant des agencements aptes à stocker en position enroulée la partie et à permettre son déroulement automatique sous un effort de traction.

45 Avantagement et compte tenu du problème posé à résoudre qui est d'assurer essentiellement la protection de la poitrine, la partie fait office de plastron ou bavette.

50 Pour résoudre le problème posé d'assurer le maintien de la partie de protection plaquée contre la poitrine en position d'utilisation, les agencements pour le maintien de la partie au niveau de la tête sont constitués par une bride au travers de laquelle est engagée ladite tête.

Dans une forme de réalisation préférée, la bride est fixée par l'une de ses extrémités à la partie d'une manière permanente et, par son autre extrémité, d'une manière temporaire, au moyen d'éléments d'accouplement complémentaires.

Dans une autre forme de réalisation en variante, la zone supérieure de la partie présente des moyens d'accrochage directement sur le vêtement de dessous porté par l'utilisateur.

Compte tenu du problème posé d'assurer la protection de la poitrine contre le froid, le plastron est réalisé dans un matériau sélectionné pour être étanche à l'air et à l'eau.

Compte tenu des caractéristiques spécifiques de l'invention, la partie de protection en tant que telle du vêtement, c'est-à-dire la partie formant plastron ou bavette, peut assurer également d'autres fonctions. Par exemple, cette partie peut être équipée d'une ou plusieurs poches. De même, une telle partie peut avantageusement faire office de support publicitaire.

L'invention est exposée, ci-après plus en détail à l'aide des dessins annexés, dans lesquels:

La figure 1 est une vue en perspective du vêtement en position repliée par rapport à une ceinture.

La figure 2 est une vue en perspective montrant le vêtement en position d'utilisation.

La figure 3 est à une échelle plus importante, une vue en coupe correspondant à la figure 2.

La figure 4 est une vue de profil d'un buste montrant la partie de protection pliée par rapport à la ceinture.

La figure 5 est une vue correspondant à la figure 4, montrant la protection de la poitrine après dépliage de la partie correspondante mise en place au niveau de la tête.

La figure 6 est une vue de face correspondant à la figure 5.

La figure 7 est une vue semblable à la figure 6 d'une forme de réalisation en variante au niveau notamment de la fixation par rapport à la tête.

Pour l'essentiel, le vêtement de protection, selon les caractéristiques de l'invention, comprend deux parties principales (A) et (B). La partie (A) est conformée pour être portée au niveau de la ceinture de l'utilisateur, tandis que la partie (B) est conformée pour assurer la protection en tant que telle de la poitrine.

Avantageusement, la partie (A) constitue directement une ceinture de tout type connu et approprié. Cette ceinture (1) peut par exemple être constituée par une sangle équipée en bout de chacune de ses extrémités libres, d'un système de fermeture constitué par un crochet (2) engagé dans une boucle (3) en combinaison avec un système de languettes déformables. Ce type de ceinture est parfaitement connu et largement utilisée, par exemple, pour la fermeture de sacs à dos, de cartables et même dans le domaine vestimentaire en tant qu'élément de ceinture.

Bien évidemment, tout système apte à assurer de manière simple, sûre et réglable l'accouplement tempo-

raire des deux extrémités libres de la ceinture (1), peut être utilisée.

La partie (B) est conformée dimensionnellement pour correspondre sensiblement à la poitrine du corps humain. Cette partie (B) constitue un plastron ou bavette (4). Le plastron (4) est assujéti à la ceinture (1) avec capacité d'être à volonté plié en position de non utilisation et déplié en position d'utilisation, par rapport à ladite ceinture.

Dans la forme d'exécution illustrée aux figures 1 à 6, le plastron (4) est fixé par couture ou autrement au niveau de son bord longitudinal (4a) sur la ceinture (1).

Suivant une autre caractéristique, le plastron (4) présente des moyens de liaison avec la ceinture (1), en position pliée et des agencements pour être maintenu pour être maintenu au niveau de la tête en position dépliée.

Ces moyens de liaison sont constitués par des éléments complémentaires d'accouplement temporaires fixés sur la ceinture (1) et sur une partie du plastron pour permettre son maintien en position pliée d'enroulement par rapport à ladite ceinture. Par exemple, ces moyens de liaison sont constitués par les éléments complémentaires (5) et (6) d'un système auto-agrippant du type de celui connu sous la marque VELCRO. L'un des éléments (5) est fixé du côté extérieur de la ceinture, tandis que l'autre élément (6) est fixé sur la face interne (4b) du plastron (4) au niveau de sa partie inférieure. Après enroulement du plastron (4) à partir de son extrémité supérieure, l'élément (6) vient en position de coopération avec l'élément (5) de la ceinture, assurant ainsi le maintien en position pliée d'enroulement du plastron par rapport à ladite ceinture (figures 1 et 4).

Sans pour cela sortir du cadre de l'invention, d'autres systèmes permettant à volonté le maintien de la partie (4) en position pliée par rapport à la ceinture (1) et son déroulement en position d'utilisation, peuvent être prévus. Par exemple, comme le montre la figure 7, la ceinture (1) peut être solidaire d'un rouleau (7) présentant des agencements internes aptes à assurer le maintien du plastron (4) en position enroulée et à permettre son déroulement automatique, sous un effort de traction. Ces agencements peuvent être du type de ceux parfaitement connus pour un homme du métier, et utilisés dans le domaine des stores.

Pour assurer le maintien du plastron (4) au niveau de la tête en position dépliée, plusieurs solutions peuvent être envisagées. Par exemple, comme le montrent notamment les figures 2, 3, 5 et 6, la partie supérieure du plastron (4) considéré en position dépliée, présente une bride (8) pour le passage de la tête. Cette bride (8) peut être fixée à l'une de ses extrémités (8a) au niveau de l'extrémité supérieure du plastron (4). Son autre extrémité présente des moyens d'accouplement temporaires (9) du type rubans auto-agrippants, pressions... coopérant avec des moyens complémentaires (10) fixés à proximité de l'extrémité supérieure du plastron (4).

Dans une autre forme de réalisation, la partie supé-

rière du plastron (4) peut présenter une découpe au travers de laquelle est engagée la tête. Cette découpe constitue une encolure.

Ou bien, comme le montre la figure 7, la partie supérieure du plastron (4) peut être équipée de moyens (11) du type à pression ou autres, coopérant avec des moyens complémentaires que présente le vêtement de dessous que porte l'utilisateur.

Cette partie (4) qui constitue un plastron ou une bavette, peut être équipé d'une ou plusieurs poches. De même, de manière particulièrement avantageuse, cette partie (4) constitue une zone importante susceptible de recevoir tout marquage publicitaire.

Compte tenu de la fonction recherchée, le plastron (4) est réalisé dans un matériau sélectionné pour être étanche à l'air et à l'eau.

En considérant les caractéristiques spécifiques de ce vêtement de protection, son utilisation s'avère particulièrement simple et efficace. En effet, l'utilisateur peut en permanence le porter à la ceinture, en position pliée d'enroulement du plastron (4) (figures 1 et 4). Si pour une raison quelconque le porteur de ce vêtement souhaite protéger sa poitrine contre le froid, il suffit de désaccoupler les éléments (5) et (6), et de dérouler le plastron (4) pour l'engager par la bride (8) autour de sa tête (figures 5 et 6). Inversement, lorsque l'utilisateur ne souhaite plus se protéger, il suffit de replier le plastron (4) par rapport à la ceinture (1).

Les avantages ressortent bien de la description.

Revendications

1. Vêtement de protection de la poitrine contre le froid notamment, **caractérisé en ce qu'il** comprend : 35
 - une partie (4) correspondant dimensionnellement sensiblement à la poitrine du corps humain,
 - la partie (4) est assujettie à une ceinture (1) avec capacité d'être à volonté pliée et dépliée par rapport à ladite ceinture, 40
 - la partie (4) présente des moyens de liaison avec la ceinture en position pliée et des agencements pour être maintenue au niveau de la tête en position dépliée. 45
2. Vêtement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les moyens de liaison sont constitués par des éléments complémentaires d'accouplement temporaires (5-6) fixés sur la ceinture (1) et entre la partie (4) pour permettre son maintien en position pliée d'enroulement par rapport à ladite ceinture (1). 50
3. Vêtement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les moyens de liaison sont constitués par un rouleau (7) solidaire de la ceinture (1) et présentant des agencements aptes à stocker en position

enroulée la partie (4) et à permettre son déroulement automatique sous un effort de traction.

4. Vêtement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la partie (4) fait office de plastron. 5
5. Vêtement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les agencements pour le maintien de la partie (4) au niveau de la tête sont constitués par une bride (8) au travers de laquelle est engagée ladite tête. 10
6. Vêtement selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** la bride (8) est fixée par l'une de ses extrémités à la partie (4) d'une manière permanente et, par son autre extrémité, d'une manière temporaire, au moyen d'éléments d'accouplement complémentaires (9-10). 15
7. Vêtement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la zone supérieure de la partie (4) présente des moyens d'accrochage (11) directement sur le vêtement de dessous porté par l'utilisateur. 20
8. Vêtement selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** le plastron (4) est réalisé dans un matériau sélectionné pour être étanche à l'air et à l'eau. 25
9. Vêtement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la partie (4) présente au moins une poche. 30

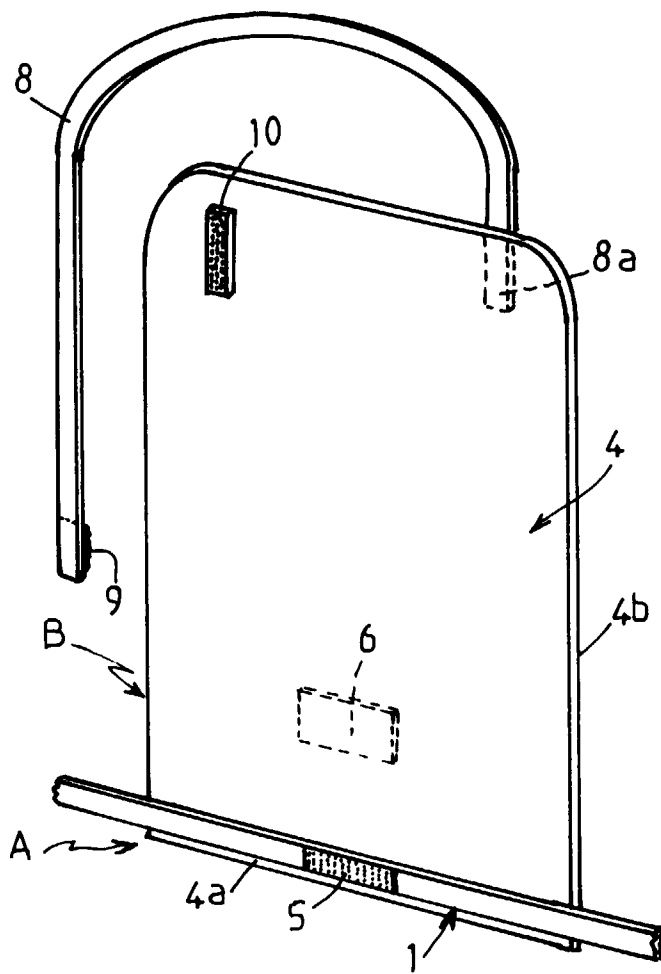
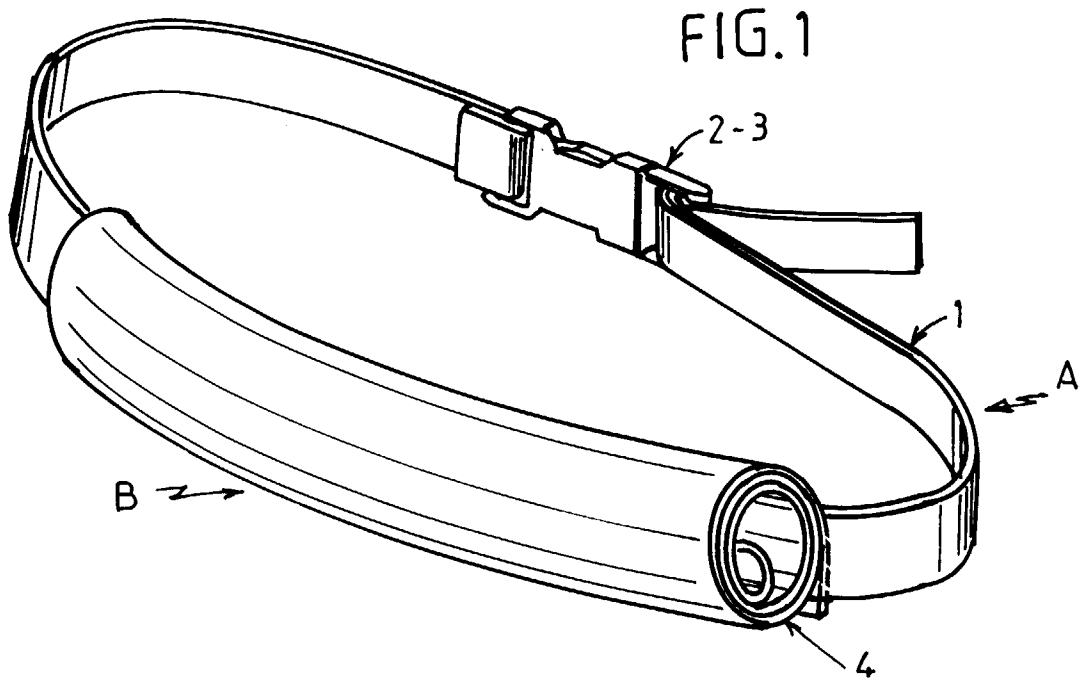


FIG.3

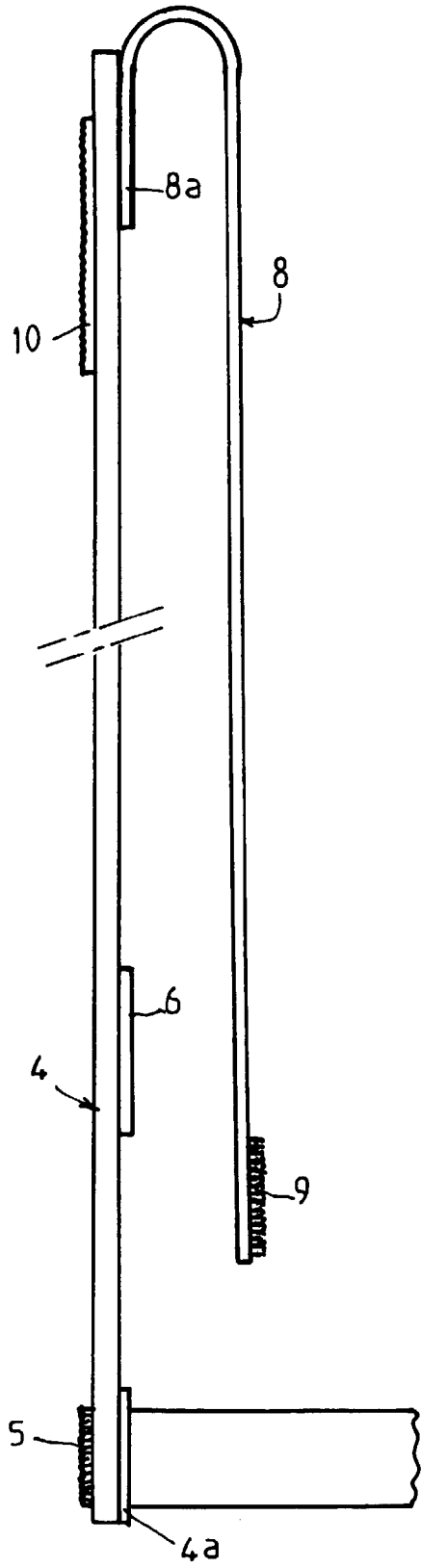


FIG.4

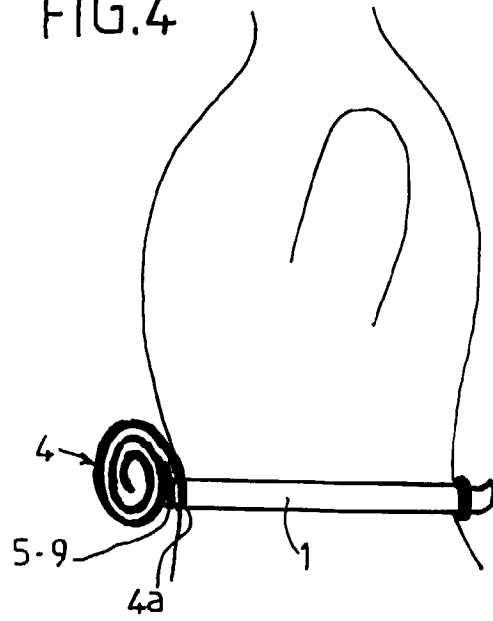
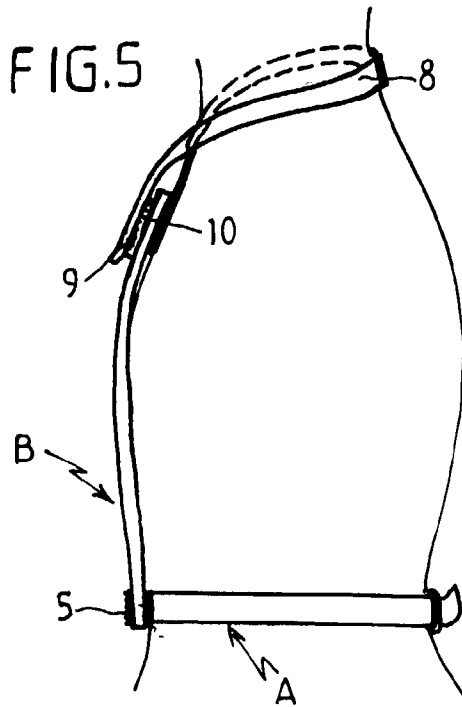


FIG.5



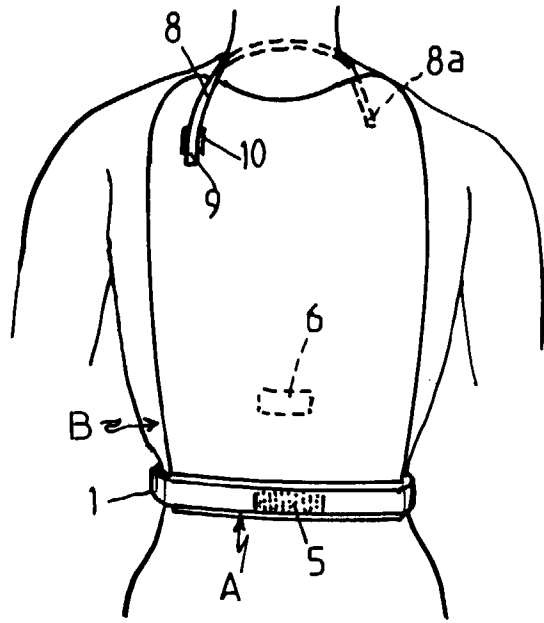


FIG. 6

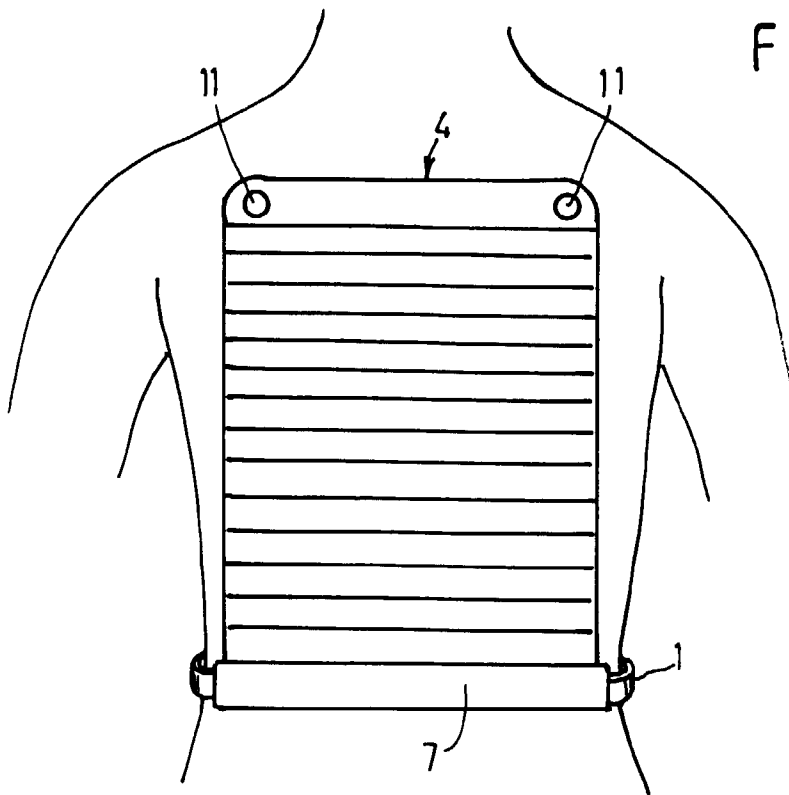


FIG. 7



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 97 42 0162

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
Y A	US 2 468 841 A (S. SIEGEL) * colonne 2, ligne 1 - colonne 3, ligne 15; figures 1,2 * ---	1 4-6	A41D13/00
Y A	US 4 837 859 A (B. HAMBERG) * colonne 4, ligne 24 - colonne 5, ligne 31; figures 1-4 * ---	1 2	
A	US 3 708 799 A (CH. D. SMITHDEAL) * colonne 2, ligne 14 - ligne 58; figures 1-4 * -----	2,3,8	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A41D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		15 décembre 1997	Garnier, F
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPC FORM 1503 03 82 (P/4C/82)